

Paris, le 17 mars 2022

CONFRONTÉE À UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT, AGGRAVÉE PAR LE CONFLIT EN UKRAINE, INAPORC

- **SALUE LES MESURES DU PLAN DE RÉSILIENCE**
- **RESTE VIGILANTE SUR LEURS CONDITIONS D'APPLICATION**
- **APPELLE À UNE PRISE EN COMPTE DE LA CONJONCTURE À TOUS LES NIVEAUX DE LA FILIÈRE**

La filière porcine française connaît depuis juin 2021 une crise sans précédent en raison d'un différentiel de prix jamais atteint entre le prix de l'aliment pour les animaux et le prix du porc vendu. Depuis cette date, un éleveur perd en moyenne 25 à 30 € par porc (soit près de 400 millions d'€ de perte pour l'ensemble de la filière sur cette période).

Depuis quelques semaines la crise en Ukraine vient encore aggraver la situation des éleveurs confrontés à une nouvelle flambée des prix des céréales et des tourteaux de soja qui représente aujourd'hui pour l'alimentation de leurs animaux près de 70% du prix de revient d'un porc (64% en 2020). À ces surcoûts liés à l'alimentation animale vient encore s'ajouter l'explosion du coût de l'énergie qui rend la situation intenable pour toute la filière.

Compte tenu de cette situation très critique, la filière porcine risque de voir disparaître de nombreux éleveurs, et entreprises d'abattage et de charcuterie, remettant en cause la souveraineté alimentaire française pour la filière porcine qui produit aujourd'hui 106% de la consommation des Français.

Dans ce contexte, INAPORC salue les mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre du Plan de Résilience et restera très vigilante sur leur application en faveur de la filière économiquement en grand danger :

- INAPORC demande que les éleveurs de la filière, fortement dépendants à l'achat d'aliments ou de matières premières pour réaliser leur aliment à la ferme, bénéficient de l'enveloppe d'aide de 400 millions d'euros.
- INAPORC soutient également, comme cela a déjà été fait lors de crises précédentes, le besoin de réactivité des acteurs de la filière pour une prise en compte de l'augmentation des coûts tout au long de la filière, abattoirs, entreprises de charcuterie, et distributeurs pour aller jusqu'au consommateur afin de pérenniser la filière.
- INAPORC salue l'extension de la remise à la pompe de 15 centimes d'euros HT au Gaz Non Règlementé.

- INAPORC constate que compte tenu des critères d'accès, la mesure de prise en charge de la moitié du surcoût de dépense énergétique pour les entreprises dépendantes au gaz et à l'électricité sera inaccessible aux entreprises de la filière si elle n'est pas revue.
- INAPORC encourage également tous les acteurs de la filière à faire la demande de remboursement de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) de 2021 et les 25% de 2022 proposés par le Gouvernement.
- INAPORC demande que la valorisation des lisiers et fumiers bruts riches en azote pour faire face au manque de certains engrais soit prise en compte dans le projet de plan Azote annoncé par le Ministre. Cette valorisation implique une dérogation au seuil d'obligation de traitement pour les exploitations qui actuellement doivent détruire la valeur fertilisante de leurs lisiers (entre 10 et 20 % du lisier est traité en Bretagne, soit 10 Millions d'Unités d'Azote détruites). Ces lisiers pourraient ainsi être dirigés vers les surfaces d'autres exploitations agricoles qui ont des besoins en engrais.
- INAPORC soutient également la volonté du Ministre de valoriser les jachères pour produire plus de plantes riches en protéine.

Les membres d'INAPORC resteront donc collectivement mobilisés pour travailler avec les pouvoirs publics dans les jours qui viennent pour une application urgente et efficace de ces mesures en faveur des professionnels de la filière porcine française.

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. L'interprofession défend les intérêts de la filière porcine française et met en œuvre des actions collectives d'intérêt général. Elle est également une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.
